

ARRETE DE CIRCULATION

N° 2024 - 081

Le Maire de la commune de VOUREY,

Vu la cérémonie du 11 novembre 2025,

Considérant que pour la bonne organisation de la cérémonie de la commémoration de la fin de la première guerre mondiale qui se tiendra dans le village, au Monument aux Morts et afin d'assurer la sécurité des personnes il y a lieu :

Article 1 – Pour permettre le bon déroulement de la cérémonie du 11 novembre, le stationnement sera interdit sur l'ensemble de la Place des Combattants pour la Liberté **le mardi 11 novembre 2025 de 8h00 à 12h00.**

Article 2 – La signalisation réglementaire sera mise en place par les services municipaux.

Article 3 – Les contrevenants seront verbalisés.
La brigade de gendarmerie de MOIRANS est chargée de l'application de cet arrêté.

Article 4 – Le présent arrêté sera transmis à la gendarmerie de Moirans et affiché sur les emplacements officiels de la Mairie.

Fait à Vourey le 10 Octobre 2025

Le Maire,

Fabienne BLACHOT-MINASSIAN

